

PLAN DE GESTION DES DECHETS INERTES ET DES TERRES NON POLLUEES DE LA CARRIERE TERREAL DU BREUIL

(Communes de Vitrac-Saint-Vincent et de Cherves-Châtelars)

**Application de l'article 16bis de l'arrêté ministériel
du 22 septembre 1994 modifié**

SOMMAIRE

1	Introduction.....	2
1.1	<i>Cadre réglementaire général</i>	<i>2</i>
1.2	<i>Autorisation d'exploiter la carrière.....</i>	<i>2</i>
2	Description du fonctionnement de la carrière : contexte géologique, extraction, process, déchets.....	3
2.1	<i>Informations géologiques sur le contexte du gisement à exploiter.....</i>	<i>3</i>
2.2	<i>Fonctionnement de la carrière.....</i>	<i>5</i>
2.3	<i>Terres non polluées et déchets inertes résultant du fonctionnement de la carrière ...</i>	<i>6</i>
2.4	<i>Tableau de synthèse comparatif avec la liste des déchets inertes dispensés de caractérisation</i>	<i>7</i>
3	Gestion des déchets	8
3.1	<i>Modalités de stockage</i>	<i>8</i>
3.2	<i>Valorisation pour la remise en état du site</i>	<i>8</i>
3.3	<i>Actions de réduction des quantités de déchets (valorisation – élimination)</i>	<i>8</i>
4	Environnement – sécurité : contrôles et surveillance.....	9
4.1	<i>Effets sur l'environnement.....</i>	<i>9</i>
4.2	<i>Stabilité des stockages</i>	<i>10</i>

1 Introduction

1.1 Cadre réglementaire général

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et leurs installations de premier traitement a été modifié par arrêté ministériel du 5 mai 2010 (JORF du 27 août 2010) à titre de transposition de la directive européenne n°2006/21/CE relative aux déchets de l'industrie extractive pour ce qui concerne la gestion des terres non polluées et des déchets inertes.

Cette modification :

- fixe les critères de détermination du caractère inerte des déchets d'extraction et de traitement des ressources minérales exploitées ;
- impose à l'exploitant d'établir un plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées ;
- établit des prescriptions d'exploitation des installations de stockage de déchets inertes en matière d'environnement de sécurité, de contrôle et de surveillance.

L'exigence relative au plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées résultant du fonctionnement de la carrière est établie par un nouvel article 16bis de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. Ce plan de gestion doit être établi par l'exploitant avant le début d'exploitation. Les dispositions de l'article 16 bis sont applicables depuis le 27 août 2010 aux nouvelles installations et pour le 1^{er} juillet 2011 pour les installations existantes autorisées avant le 27 août 2010, date de publication de l'arrêté modificatif du 5 mai 2010.

Pour la détermination du caractère inerte des déchets, le présent plan de gestion s'appuie sur la note d'instruction du MEDDTL aux DREAL du 22 mars 2011 (réf BSSS/2011-35/TL) qui fixe les principes applicables et établit une liste nationale de déchets inertes dispensés de caractérisation.

Le présent plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées de la carrière du Breuil est établi pour répondre à ces exigences.

1.2 Autorisation d'exploiter la carrière

Bénéficiaire de l'autorisation :	Société TERREAL SAS
Autorisation :	<i>En cours d'instruction</i>
Commune(s) d'implantation :	Vitrac-Saint-Vincent / Cherves-Châtelars
Lieu dit :	Le Breuil, Etamenat
Surface autorisée :	En cours d'instruction 15,2412 hectares
Durée d'autorisation sollicitée :	30 ans
Ressource exploitée :	Argile
Traitement sur site :	aucun
Activité exercée :	Extraction d'argile pour production de Tuiles et accessoires de couverture en terre cuite

2 Description du fonctionnement de la carrière : contexte géologique, extraction, process, déchets

Exigence art 16bis

- la description de l'exploitation générant ces déchets et des traitements ultérieurs auxquels ils sont soumis ;
 - la caractérisation des déchets et une estimation des quantités totales de déchets d'extraction qui seront stockés durant la période d'exploitation ;

2.1 Informations géologiques sur le contexte du gisement à exploiter

Gisement :

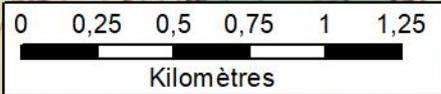
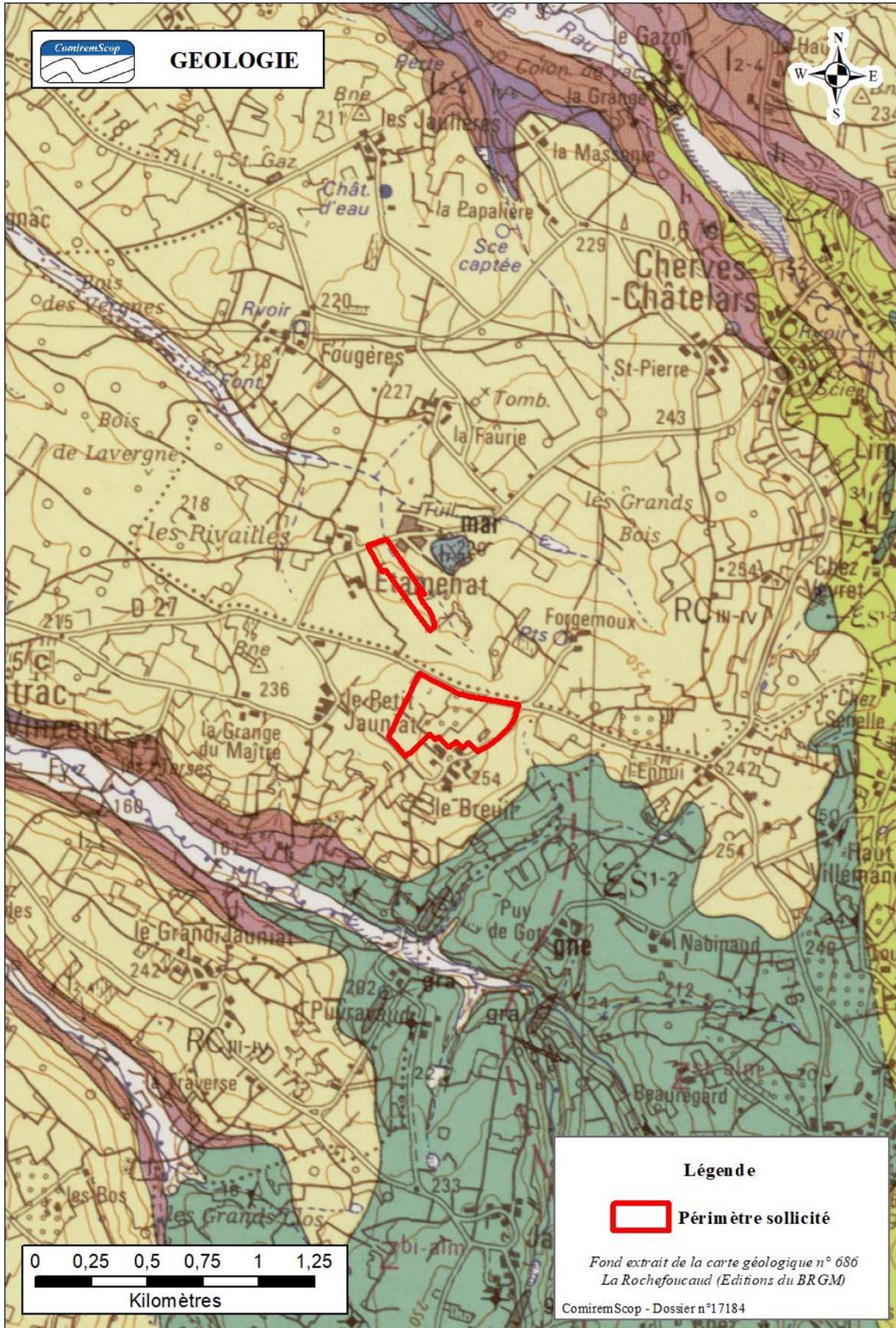
- Argiles et marnes bleues du Toarcien-Aalénien (j7-9)
- Gisement de type stratiforme de l'ordre de 10 mètres d'épaisseur en moyenne avec couverture stérile de 10 m en moyenne (variable de 1 à 11,5 m)

La coupe suivante présente les matériaux utile (surlignés en rose).

Lithologie	Ref Litho	Puissances (m)			Description	Elements à risque
		Min	Moy	Max		
	tv	0	0,5	0,5	TV, marron rougeatre, graviers greso Fe, Mn, Qz	
	Sables argileux	0	2,3	11,5	Sable argileux, rouge orangé, graviers greso-Fe mm, Qz mm à cm, silex, nuages blancs	
	Arg Silex	0	6,6	10,5	Argile à silex, rougeatre, silex cm à pluri-cm, passages plus sableux	Silex
	Arg toit / C3	0	1,6	4	Arg/arg silt, ocre rouge, plastique, ulitée, Mn, géodes de Qz, passages silteux à sableux, marbrures rouge sang	
	C2 toit	0	1,1	4	Arg silt, ocre brun, concrétions silteuses, Mn, nuages gris	Trace CaCO3
	C2	0	2,9	10	Arg silt, gris vert pale, ulitée, interlits silteux rouille, nuages gris, concrétions silteuses ocre cm, Mn, devient plus verte et silteuse vers le mur	Trace CaCO3
	C2 caco3	0	2,5	12,4	idem + CaCO3 dans la masse + concrétions mm + veinules Eff = Moyenne	cc CaCO3
	Arg Redox A	0	2,4	7,3	Arg silt noire, amats silteux sulfurés + CaCO3, passages + argileux, zone altérées gris marron, parfois induré	cc CaCO3 + SO4 + S
	C1	0	0,1	0,5	Arg silt rougeatre, oolithes, fragments ammonites et rostres	cc CaCO3
	Arg Redox B / Marnes	0	0,8	3	Arg silt/marnes, noires, parfois indurées, veinules de calcite, concrétions mm CaCO3, EFF=Moy à Forte	cc CaCO3 + SO4 + S
	C0	0	1,1	6,7	Arg silt orangée, ulitée, Mn, passages silteux, passages gréseux	
	C0 caco3	0	1,2	5,8	Idem + grès CaCO3 + concrétions mm + veinules Eff = Moyenne	cc CaCO3
	Arg silt GV	0	0,3	2,3	Arg silt, gris vert pale, rares cc CaCO3, nuages silteux, Grès CaCO3 au mur	cc CaCO3
	Grès CaCO3 Toarcien	0	2,7	6	Grès, ocre vert, induré, fracturé, alternance avec des niveaux argilo-silteux Eff= Moy	CaCO3
	Silt arg	0	0,4	2	Silt arg, ocre orange, riche en Mn, fragments de grès silteux, nuages gris, mica	



GEOLOGIE



Légende

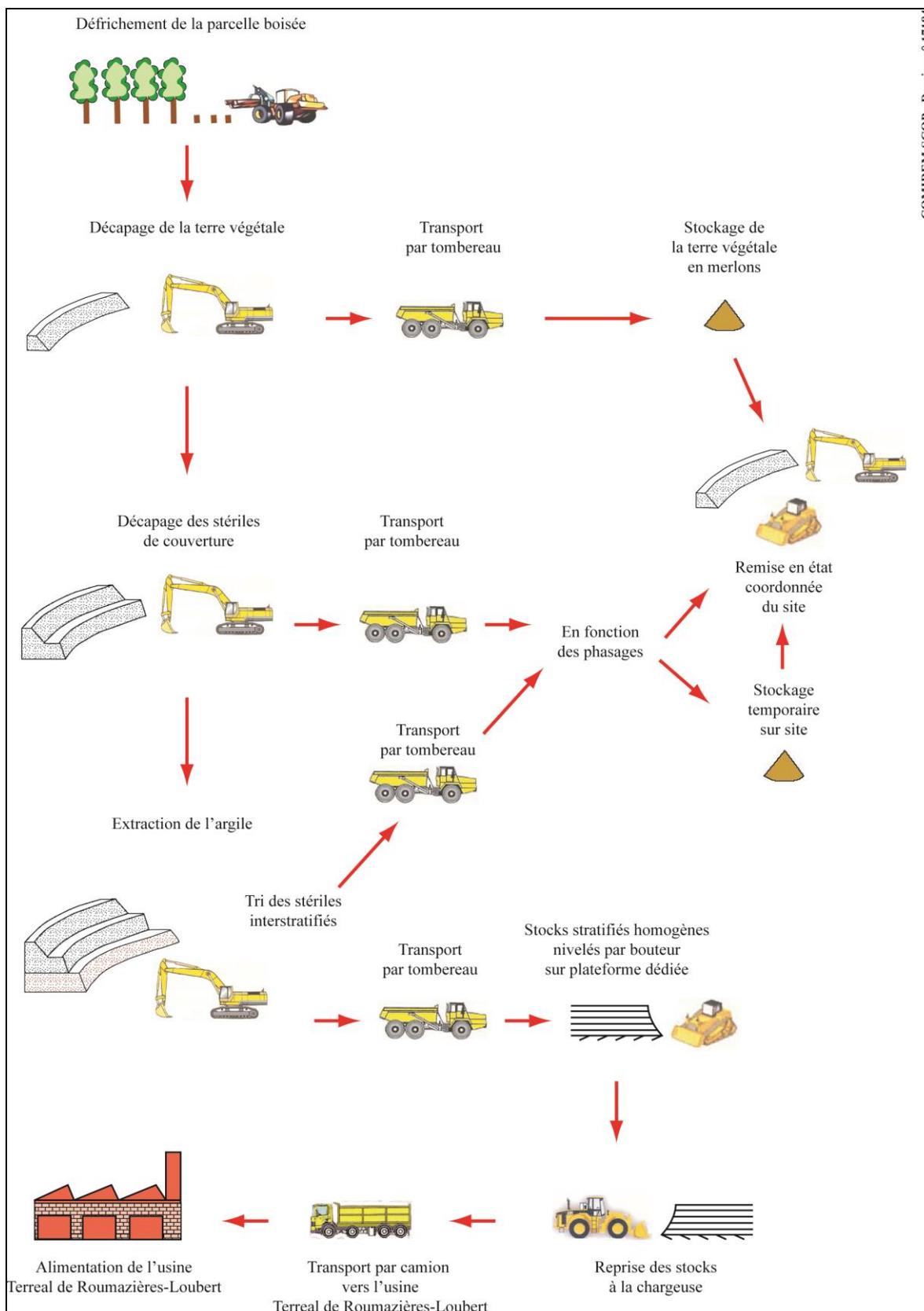
 Périimètre sollicité

Fond extrait de la carte géologique n° 686
La Rochefoucaud (Editions du BRGM)

ComiremScop - Dossier n°17184

2.2 Fonctionnement de la carrière

Méthode d'extraction et flux des matériaux (pas de traitement sur site) :



- Travaux de décapage et de découverte : ils sont utilisés directement en réaménagement coordonné de la carrière hormis la terre végétale stockée sélectivement en merlon autour du site en attente d'étalement sur le réaménagement.
- Travaux d'extraction : extraction du niveau sous-jacent d'argile avec mise en stock sur la plateforme de stockage au nord-est du site, stériles d'extraction intégrés dans le réaménagement coordonné
- Aucun traitement sur le site
- Aucun produit chimique utilisé sur le site
- Les eaux de ruissellement s'accumulent en fond de carrière puis sont dirigées par pompage vers 3 bassins de décantation qui assurent la sédimentation des particules avant le rejet dans le milieu naturel.

2.3 Terres non polluées et déchets inertes résultant du fonctionnement de la carrière

Terre végétale :

Nature : matériau solide issu des travaux de décapage
 Quantité : environ 20 000 à 40 000 tonnes sur l'ensemble du site
 Stockage prévu : dépôt de surface en une couche de 50 cm environ
 Classification : 01 01 02
 Caractère inerte : OUI En référence à la liste des déchets dispensés de caractérisation

Stérile de découverte argilo-sableux :

Nature : matériau solide issu des travaux de découverte et d'extraction
 Quantité : environ 1 416 000 tonnes sur l'ensemble du site
 Stockage prévu : remblaiement du fond de carrière en épaisseur variable
 Classification : 01 01 02
 Caractère inerte : OUI En référence à la liste des déchets dispensés de caractérisation

Matériau de décantation argileux à argilo- sableux :

Nature : matériau boueux à solide issu des travaux d'entretien des bassins de décantation
 Quantité : environ 2 000 tonnes sur l'ensemble du site
 Stockage prévu : remblaiement du fond de carrière en épaisseur inférieure à 1 m recouvert de stérile de découverte
 Classification : 01 01 02
 Caractère inerte : OUI En référence à la liste des déchets dispensés de caractérisation

2.4 Tableau de synthèse comparatif avec la liste des déchets inertes dispensés de caractérisation

Nom de la carrière		Le Breuil			
Activité		Production d'argile			
Roches concernées		Découverte	Argile, sables argileux		
		Gisement	Argile, marne		
Déchets et Terres non polluées					
Code déchet	Nature	Procédés	Quantité totale estimée sur la durée d'exploitation	Quantité déjà stockée	Type de stockage
01 01 02	Terre végétale	Extraction mécanique	20 000 à 40 000 tonnes	Sans objet	Réaménagement de surface/remblais
01 01 02	Argile silteuse/sable	Extraction mécanique	1 416 000 tonnes	Sans objet	Remblaiement en réaménagement de carrière
01 01 02	Matériau de curage des bassins de décantation argileux à argilo-sableux	Extraction mécanique	Environ 2 000 tonnes	Sans objet	Remblaiement fond de carrière avec couvert argilo sableux

3 Gestion des déchets

<i>Exigence art 16bis</i>
<i>- la description des modalités d'élimination ou de valorisation de ces déchets ; - le plan proposé en ce qui concerne la remise en état de l'installation de stockage de déchets ;</i>

3.1 Modalités de stockage

L'ensemble des matériaux stériles de découverte et d'extraction seront utilisés dans le réaménagement de la carrière par remblaiement des excavations avec les matériaux de découverte. Au regard des volumes à gérer, des stocks temporaires seront constitués au-sud-ouest et à l'est du site. Ceux-ci seront ensuite repris dans le cadre du réaménagement. La hauteur des stocks de stériles sera d'environ 5 à 6 m.

La terre végétale sera stockée en merlon autour de l'exploitation. Elle sera régalée sur les stériles dans le cadre du réaménagement du site. La hauteur des stocks de terre végétale sera au maximum de 2,5 m.

3.2 Valorisation pour la remise en état du site

Tous les types de matériaux stériles issus de l'exploitation de la carrière (découverte et extraction) sont intégrés dans les remblais de réaménagement du site :

La terre végétale est régalée en couche superficielle pour favoriser la reprise de la végétation,

Les stériles de découverte et d'extraction pourront être utilisés en complément de matériaux inertes externes pour reprofiler le terrain avant régalage de la terre végétale

3.3 Actions de réduction des quantités de déchets (valorisation – élimination)

100% des matériaux jugés stériles sont réutilisés dans le cadre du réaménagement du site.

4 Environnement – sécurité : contrôles et surveillance

Exigence art 16bis
<i>- en tant que de besoin, la description de la manière dont le dépôt des déchets peut affecter l'environnement et la santé humaine, ainsi que les mesures préventives qu'il convient de prendre pour réduire au minimum les incidences sur l'environnement ;</i>
<i>- les procédures de contrôle et de surveillance proposées ;</i>
<i>- en tant que de besoin, les mesures de prévention de la détérioration de la qualité de l'eau et en vue de prévenir ou de réduire au minimum la pollution de l'air et du sol ;</i>
<i>- une étude de l'état du terrain de la zone de stockage susceptible de subir des dommages dus à l'installation de stockage de déchets ;</i>
<i>- les éléments issus de l'étude de danger propres à prévenir les risques d'accident majeur en conformité avec les dispositions prévues par l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives et applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et aux installations de gestion de déchets provenant des mines ou carrières.</i>

4.1 Effets sur l'environnement

Le seul risque environnemental est la remise en suspension dans les eaux de ruissellement des matériaux remblayés et l'étouffement en conséquence du milieu récepteur. En effet, les stériles d'exploitation correspondent à des argiles, marnes et argiles sableuses contenant parfois une teneur en carbonates incompatible avec le process de l'usine de Roumazières-Loubert. Ces matériaux sont inertes et ne présentent aucun risque pour l'environnement et les populations proches.

Ce risque est annulé par le mode de stockage décrit ci-dessous qui empêche les glissements des remblais en grande masse associé à la séquence de remblaiement qui prévoit le régalage de terre végétale sur la partie supérieure et une reprise de la végétation qui empêche l'érosion de surface.

Par ailleurs, pendant la durée de vie de la carrière et avant réaménagement complet du site, les eaux de ruissellement des surfaces collectées sont dirigées vers le fond de carrière puis par pompage vers 3 bassins de décantation avant rejet dans le milieu naturel.

Les bassins mis en place feront l'objet de curages dès que nécessaire.

Au regard du caractère inerte des matériaux concernés par le présent plan, il n'est pas prévu de mesures de contrôle et de surveillance des dépôts.

4.2 Stabilité des stockages

Les stockages temporaires de stériles, avant utilisation pour le réaménagement, sont réalisés de façon à n'entraîner aucun glissement. Leur hauteur sera au maximum de 6 m.

Les stockages définitifs, stériles régalés en fond de fouille, seront confinés dans les anciennes excavations. De part ce fait, ils seront confinés par du matériau en place et ne présenteront aucun risque de glissement. Par ailleurs, les matériaux rapportés feront l'objet d'un compactage au boteur.